

# Esclaves encore

La lettre trimestrielle du Comité Contre l'Esclavage Moderne - N°3 - Juin 1999

## EDITO

Un an après la commémoration de l'abolition de l'esclavage, le CCEM continue de se battre. Ces cinq années d'efforts n'ont pas été vaines. Coup sur coup, lors de deux procès qui ont eu lieu à Paris, en mars et en mai, des peines de prison ferme ont été requises par le Tribunal correctionnel dans deux affaires relevant de l'esclavage moderne. A Rouen encore, un commerçant a été condamné sévèrement pour des faits identiques.

Le Conseil des Prud'hommes de Paris, en février, a même, dans un arrêt qui fera jurisprudence, condamné un diplomate à verser 150 000 francs à son ex"employée". En Dordogne, un autre tribunal a employé le terme d'esclavage pour qualifier l'attitude d'un employeur peu scrupuleux.

Enfin, le directeur général de l'UNESCO, à la demande du Parquet de Nanterre, a levé l'immunité diplomatique d'un haut fonctionnaire de son administration.

Toutes ces affaires ont un dénominateur commun : l'esclavage moderne et ses victimes abusées. Actuellement, plus de 80 procédures sont actuellement engagées devant la justice.

Certes, nous nous joignons à ceux qui appellent au devoir de mémoire sur la traite négrière et nous approuvons le vote de l'Assemblée Nationale du 18 février dernier qui a qualifié de crime contre l'humanité cette horreur de notre Histoire. Mais nos objectifs et l'urgence à laquelle nous répondons depuis la création du CCEM nous amènent à laisser à d'autres le champ de la réflexion historique. Ces faits et d'autres indices nous font penser que quelque chose est peut-être en train de changer dans notre société : devenue plus humaine ? un peu plus civique ? Pour notre part, nous continuerons de nous battre pour éliminer toute trace d'esclavage.

■ Le Comité



Un jugement  
exemplaire

■ Prix du CCEM... ■ Le projet Daphné à mi-chemin...



Photo: Marc Béziat

# Un jugement exemplaire

**Trois mois après l'affaire de Charline R., le Tribunal de grande instance de Paris a condamné Yasmina et Vincent Bardet à 1 an de détention dont 5 mois ferme, à une amende, des dommages et intérêts pour avoir abusé de la vulnérabilité d'Henriette en vertu de l'article 225-13 du Code pénal et avoir employé un étranger non muni d'une autorisation de travail salarié. Le CCEM a déjà traité une vingtaine de cas où des ressortissants français sont impliqués.**

**H**enriette vivait au Togo une situation difficile, plusieurs frères et soeurs étant décédés des suites de maladie. A 15 ans, une amie de la famille lui présente Mme B..., une Béninoise mariée à un Français, qui, à plusieurs reprises, a emmené des enfants en France.

Contre la promesse de papiers et d'une scolarisation, Henriette arrive à Paris en 1994. Elle devra travailler chez les B... pour "rembourser" son billet d'avion.

Là, en fait de remboursement, elle travaille 18 heures par jour à partir de 7 heures du matin aux côtés de Stéphanie, une autre domestique togolaise, ainsi qu'au magasin de prêt-à-porter de son employeur. Sans repos, jamais payée, sans le droit de téléphoner, ni même de parler avec Stéphanie sous peine d'être insultée ou maltraitée.

Henriette vit cet enfer durant 7 mois avant d'être "prêtée" aux Bardet dont la femme est sur le point d'accoucher d'un troisième enfant.

Le jour de l'accouchement, alors qu'Henriette

reste chez les Bardet pour garder les enfants, Mme B... exige son retour chez elle. Vincent Bardet intervient et décide de garder la jeune fille.

Vincent Bardet, fils d'un fondateur des éditions du Seuil, organise souvent des dîners chez lui pour lesquels Henriette prépare les repas et fait le service. De plus, elle effectue 15 heures par jour toutes les tâches domestiques du couple et s'occupe de trois enfants. Insultes et cris à son égard sont monnaie courante.

Henriette rencontre un jour, dans la cave de l'immeuble, Madame W. Elle se confie. En juillet 1998, après 3 ans d'asservissement, les policiers viennent chercher Henriette au domicile des Bardet.

Les faits reprochés au couple, après enquête policière, sont suffisamment caractérisés pour que le Parquet transmette directement le dossier à la Chambre correctionnelle.

Cette histoire et l'expérience du CCEM démontrent que les comportements esclavagistes ne sont pas le seul fait d'étrangers qui "reproduiraient une coutume tradi-

tionnelle" (sic!) ou de diplomates en poste en France. A Paris ou en province, certains de nos compatriotes se dissimulent derrière leur position sociale.

Les B... auraient pu figurer au nombre des employeurs poursuivis. Seule, la prescription des faits l'a empêché.

Sur les quelques 130 employeurs, impliqués dans 165 affaires suivies par le CCEM, figurent 17 de nos ressortissants.

Souvent, le comportement le plus méprisable vis-à-vis de la victime est à mettre au crédit de l'épouse du couple. Il n'en demeure pas moins que, si dans certaines affaires une certaine passivité du mari devant le comportement de leur conjointe est reconnue, celui-ci est solidairement responsable et complice des traitements inhumains infligés chez lui.

Sur 3000 à 5000 victimes d'esclavage domestique estimées en France, combien travaillent et souffrent encore chez nos compatriotes ?

Marc Béziat

Comité  
Contre  
l'Esclavage  
Moderne

■ **Esclaves, encore** est une publication trimestrielle éditée par le Comité contre l'esclavage moderne diffusée par abonnement (80 francs/an) ■ CCEM 4, place de Valois ■ 75001 Paris ■ tel : 01.55.35.36.55 ■ fax : 01.55.35.36.56 ■ web : [www.ccem-antislavery.org](http://www.ccem-antislavery.org) ■ Email : [ccecm@imagine.fr](mailto:ccecm@imagine.fr) ■ Directeur de publication : Dominique Torrès ■ Rédacteur en chef : Philippe Boudin ■ Coordination : Marc Béziat ■ Collaboration : Frédérique Alcacer de Longpré, Marc Béziat, Olivier Brisson, Federica Marengo, Sylvie O'dy, Georgina Vaz Cabral ■ Création graphique et maquette : Grégoire Seither sur un concept de Gable Dumont Feyzéau - N° ISSN 1289 - 7469



## Concrètement... Daphné à mi-chemin.

Depuis six mois nous travaillons sur le projet Daphné, dans le cadre européen de la lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants. Notre objectif est aujourd'hui atteint, il nous reste à le finaliser.

Avec l'appui de la Commission européenne nous avons travaillé avec des militants des droits de l'Homme en Belgique, en Espagne et en Italie afin de créer un comité dans ces pays. Nous avons rencontré différentes associations et des représentants des pouvoirs publics avec lesquels des partenariats sont en cours.

Le Comité belge s'est ainsi créé le 24 avril dernier et est co-présidé par Myriam Kaminski-Delos et Anne Six, toutes deux avocates. Parmi les premiers membres se sont inscrits des journalistes, des avocats, un criminologue et deux responsables du Centre pour l'égalité des chances, organisme directement rattaché au Premier Ministre belge.

En Italie, Alfredo Simone est le président du Comité, dont les statuts ont été déposés le 26 mars dernier. Un noyau dur est prêt à s'investir. Il s'agit de syndicalistes, d'une criminologue, d'une assistante sociale. Par ailleurs, des projets de coopération sont en cours de finalisation avec d'autres ONG.

Le Comité espagnol collabore étroitement avec COMRADE, une organisation d'aide aux étrangers, et ses statuts seront prochainement déposés. Des membres de COMRADE et des avocats sont déjà engagés.

De même qu'en France, lorsque le CCEM s'est créé, l'opinion publique et les autorités des pays de l'Union européenne ne sont pas assez, voire pas du tout sensibilisés à l'esclavage domestique. Nous avons constaté que la perception de ce phénomène diffère d'un pays à l'autre et que des disparités législatives existent dans le domaine de lutte contre l'esclavage et d'assistance aux victimes. Une étude juridique comparative est en cours. Il ressort des travaux préliminaux que les législations belges et italiennes en matière de protection des victimes sont plus avancées. Leurs lois pénales sont les seules à réprimer l'esclavage ou la traite.

Enfin, le site internet du CCEM a été traduit en italien et la traduction en anglais et espagnol sera achevée prochainement. Il a attiré l'attention de sympathisants en Autriche. Conséquence inattendue, quelques semaines après les avoir rencontrés, les statuts du CCEM autrichien ont été déposés. L'Europe unie contre l'esclavage devient une réalité...



Fédérica MARENGO  
et Georgina VAZ CABRAL

Daphné est un projet réalisé avec le soutien de la Commission Européenne



Photo: Francis Giles

### Huguette Andriatsivoh reçoit le Prix du CCEM

Le 30 avril dernier, à l'occasion d'un concert en l'honneur du 5ème anniversaire du CCEM au Centre La Clef, Dominique Torrès et Sylvie O'Dy, co-présidentes du Comité, ont remis à Huguette Andriatsivoh, le second prix du Comité pour son action remarquable accomplie depuis de nombreux mois à Madagascar. Une cérémonie a aussi eu lieu à l'ambassade de Madagascar au cours de laquelle Monsieur l'ambassadeur a voulu marquer son inquiétude devant le nombre croissant de signalements concernant des ressortissantes de son pays.

### Le CCEM recherche

Le CCEM, dans le cadre de sa mission d'accompagnement social, s'appuie un réseau de familles d'accueil bénévoles. Aujourd'hui, nous recherchons de toute urgence des familles pour héberger des jeunes femmes en région parisienne et à Paris. Merci de faire connaître autour de vous notre besoin et de contacter Malika Id-Salah

### Sorties et Activités

Depuis plusieurs mois, elles sont une quinzaine de jeunes femmes qui se réunissent le week-end autour d'Ada pour visiter le Centre Pompidou, découvrir les oeuvres d'Ousmane Sow et d'autres musées. Pour financer ces activités, elles fabriquent de superbes bijoux en perles. Vous pouvez les aider, contacter Ada.

### Soudan

L'UNICEF déclarait récemment qu'il existe "des preuves irréfutables d'un commerce d'esclaves bien établi et qui se poursuit au Soudan". A la suite de l'Initiative, largement médiatisée, sur le rachat d'esclaves dans ce pays par l'ONG suisse Christian Solidarity International, de nombreuses organisations ont dénoncé cette opération en estimant qu'elle favorise la création d'un "marché". Le CCEM est favorable à l'envoi d'une mission d'enquête approfondie, menée notamment par l'Unicef et Anti-Slavery International, sur la réalité de la traite d'êtres humains au Soudan, mais ne peut s'associer aux pratiques de CSI qui encouragent les trafiquants à lui "fournir toujours plus".

### Statistiques

Depuis sa création, il y a 5 ans, le CCEM a enregistré **193** signalements. En mai, il y avait **84** actions judiciaires en cours et **17** dossiers en attente de poursuites. Le service social s'occupe de l'hébergement, du suivi médical et administratif de **28** personnes.

### Penser à l'avenir...

Arrivées d'Afrique, âgées de 11 à 15 ans, pour connaître une vie meilleure, elles ont été de fait réduites en esclavage domestique. Elles ont aujourd'hui entre 20 et 25 ans, et vivent dans des familles d'accueil en région parisienne. Au sein du comité, grâce au travail des bénévoles, elles acquièrent peu à peu les savoirs de base (lecture, écriture, règles simples du calcul), une première étape dont elles comprennent toute l'importance pour construire leur vie future. Au fil des semaines et des mois l'effort devient plaisir. Chacune, à son rythme propre, doit élaborer un projet d'avenir, tenant compte de ses aptitudes, de ses désirs, de ses espoirs. Qu'elles restent en France ou qu'elles doivent repartir, aider ces jeunes femmes à se reconstruire, les accompagner vers un projet compatible avec leurs moyens, voilà un défi, une modeste participation, mais aussi une exigence à ma responsabilité d'être humain.

F.A. de L.

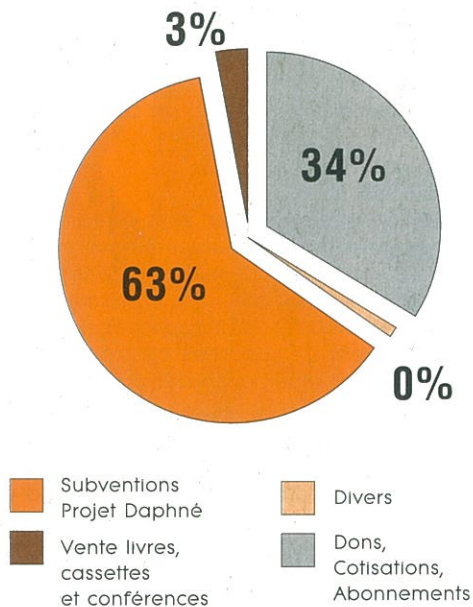
### Prix Stratégies

L'agence 6ème Millénaire a été lauréate, le 3 juin, du Prix Stratégies 1999 dans la catégorie "description", pour son projet de campagne radiophonique au profit du CCEM.

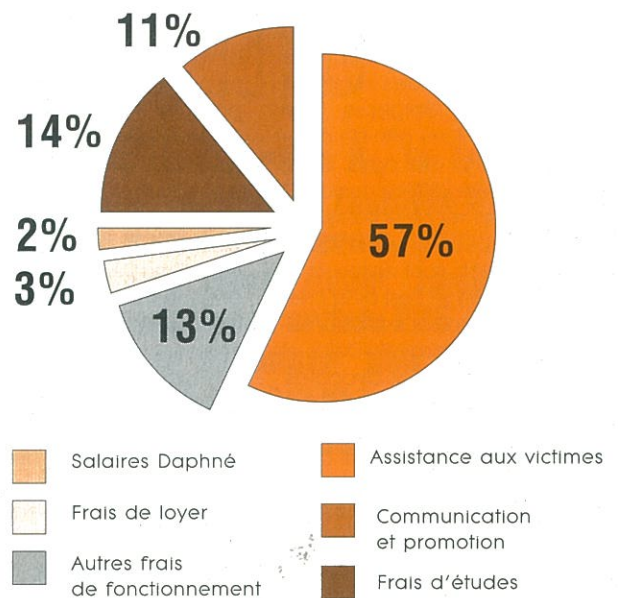
**AGISSEZ, RÉAGISSEZ, REJOIGNEZ NOUS AU CCEM**  
**4 PLACE DE VALOIS 75001 PARIS TEL 01 55 35 36 55**

# Les Comptes du CCEM pour 1998

Recettes CCEM 1998



Dépenses CCEM 1998



**Recettes :** En 1997, le total des recettes s'élevait à **92 468 Frs.** Ce total est passé en 1998 à **768 864 Frs.**, avec comme postes principaux :

a) les subventions représentent **63%**: (Ministères, Fondation de France, Emplois-jeunes, Projet européen Daphné)

b) les dons, cotisations et abonnements à **"Esclaves, encore"** représentent **34%**.

**Dépenses :** En 1997, le total des dépenses du CCEM s'élevait à **54 073,78 Frs.** Ce total est passé en 1998 à **546 089,43 Frs** avec comme postes principaux :

a) l'assistance aux victimes (salaires des emplois-jeunes inclus) représente **57%**. Il n'y avait aucun emploi salarié en 1997.

b) les frais de loyer représentent **14%**. Il n'y avait pas de local en 1997.

c) les supports de communication et de promotion représentent **13%**.

d) les frais de fonctionnement du Comité représentent **11%**

Le bénéfice d'exploitation de l'année, soit 227 774,97 Frs a été placé en SICAV de trésorerie au Crédit Coopératif, la banque du CCEM.

**A L'ATTENTION DE NOS ABONNES :** Contrairement aux deux premiers numéros d'Esclaves, encore, ce numéro n'a fait l'objet d'aucun partenariat qui permette de le diffuser plus largement. C'est donc sur les fonds propres de l'association et, ce, dans le respect de nos abonnés, que cette lettre trimestrielle a été imprimée. Nous espérons retrouver un partenariat à l'occasion de la sortie du numéro 4 en septembre prochain.

## Bulletin d'abonnement et de soutien

A retourner au CCEM 4, place de Valois 75001 Paris Tel : 01 55 35 36 55

OUI, je m'abonne pour un an à la lettre trimestrielle du CCEM "Esclaves encore" pour 80F.

OUI, je veux soutenir par mon don l'action du Comité Contre l'Esclavage Moderne (Avec mon don je recevrai un reçu fiscal et je serai abonné(e) à la lettre trimestrielle "Esclaves encore")

Don de soutien 200F

Membre bienfaiteur  300F  500F

1000F  Autre

Veuillez trouver ci-joint mon chèque (bancaire ou postal) à l'ordre du Comité Contre l'Esclavage Moderne

Nom :

Prénom :

Adresse :

Profession :

N° tel :